

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Exclusion du Programme de Règlement au Canada concernant les chaussures tonifiantes Skechers

Les Membres du Groupe sont liés par les modalités de l'Entente, sauf s'ils s'excluent du recours collectif.

Si vous vous excluez, vous n'aurez pas le droit de faire une Réclamation ou de recevoir quelque Compensation dans le cadre du règlement. Si vous vous excluez, sachez qu'il existe des délais de prescription stricts en vertu desquels vous devez entreprendre une action légale afin de pouvoir faire votre réclamation. En vous excluant, vous prenez la pleine responsabilité d'entreprendre toutes les demandes nécessaires afin de protéger votre réclamation.

Si vous désirez vous exclure, vous devez au plus tard le **2 septembre 2014**:

- i) compléter et soumettre par courrier le présent Formulaire d'Exclusion à l'adresse suivante:
Skechers CA Settlement
P.O. Box 2004
Chanhassen, MN 55317-2004; OU
- ii) transmettre par courrier électronique à l'adresse: info@skecherssettlement.ca le présent Formulaire d'Exclusion avec votre signature; OU
- ii) sur le Site Web de Réclamation au www.skecherssettlement.ca compléter le Formulaire d'Exclusion électronique et joindre une signature.

Les Membres du Groupe voulant s'exclure et qui résident au Québec doivent DE PLUS donner un avis au Greffe de la Cour supérieure du Québec au:

Greffe de la Cour supérieure du Québec
Palais de Justice
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Numéro de dossier 500-06-000482-097

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Nom:	
Adresse:	
Ville:	
Province:	
Code Postal:	
Numéro de Téléphone (<i>optionnel</i>):	
Courrier électronique (si disponible - <i>optionnel</i>):	

Je désire m'exclure du Programme de Règlement au Canada concernant les chaussures tonifiantes Skechers. Je comprends qu'en m'excluant je ne serai jamais éligible à recevoir quelque Compensation en vertu de l'Entente de Règlement du recours collectif concernant les chaussures tonifiantes Skechers.

Date de Signature

Signature